

# Seance du 4 Juin 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit et le quatre juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de Montigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand Maire.

Présents: M. M. Douché, Cau. Cécille B. Dufor, Soubille, Babbie, Oriac D. Lazardelle, Saint-Paul H. Loo, Lamelle, Doumer, Dejau L. Dandine, Barthe J. Trugniot, St. Blancat Jean

Absents: M. M. Lacoste, Baron B. Biechent, Perdieu H.

M. Dufor est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance: Adopté à l'unanimité des Membres présents.

## Ordre du jour:

- 1° Demandes de subventions,
- 2° Affaire Cloan, Blanc (terrain quarré de la Roche l'Auxon)
- 3° Egouttois et rigole Laffargue.
- 4° Aménagement de la grande Salle de la Mairie.
- 5° Maison des jeunes.
- 6° Demandes d'assistance.

### Subventions

Le Maire donne lecture de la lettre du Président du Raid Skippique de St. Gaudens prisant part de "l'intention de faire de Montigny "ville Etape" à l'occasion de nos épreuves de championnat de Grand Fond de France qui se déroulera du 29 Août au 5 Septembre prochains... Il nous est proposé la date du 31 Août avec un arrêt de 24 heures... Le Comité des courses demande une subvention de l'ordre de 60000 francs...

Après un échange de vues, les Membres présents décident de voter une subvention de 20000 à laquelle s'ajouterait la collecte que fera le Comité local, ce qui porterait le montant à un chiffre de 40 à 50000 frs.

Il sera répondu dans ce sens à nos organisateurs de raid.

Une nouvelle subvention de 4000 francs est accordée par la Municipalité au Comité constitué entre les différents groupements de la Ville (Croix Rouge, Enté-Clia, U. F. F. Pionniers, maison des jeunes) à l'occasion de la fête de Méris qui a eu lieu le 23 Mai... Cette subvention permettrait de couvrir les frais occasionnés par cette manifestation.

M. Dejau, Conseiller, fait remarquer que ces demandes devraient être adressées à l'avance... A l'avenir, il n'en sera donné suite favorable qu'aux lettres reçues avant les manifestations... Le Conseil, à l'unanimité, se range à son avis.

Deux autres subventions de mille francs chacune sont votées au profit des services de la Ville et de l'U. F. F. C.



Affaire Uoan. Blanc

M. Blanc, Villa Des Roches, écrit au Conseil Municipal qu'il a été assigné en bornage par M. J. Uoan qui prend la qualité de propriétaire d'une bande de terrain appartenant à la Commune.

En effet, il est dit dans la citation "attendu que M. Uoan est propriétaire à Montréjeau, quartier du Plan, d'un immeuble en nature de taillis, du midi aux cils".

M. Blanc ajoute "il se produit que, dans un acte d'acquisition passé en l'étude de M<sup>e</sup> Guillaumat Notaire à Carbonne il est dit que la parcelle qui m'est cédée, confronte au Nord un Communal; ce qui est exact, la commune de Montréjeau en paie l'impôt foncier. La procédure intentée par M. ... en est encore au stade de l'instruction, mais elle peut, quelle qu'en soit l'issue, lui valoir un titre judiciaire de propriété, opposable à la Commune, etc.

Après ses explications claires et précises données par M<sup>e</sup> Lamolle Conseiller Municipal, les Membres présents s'accordent à l'unanimité de ne pas se mêler de cette affaire. Toutefois, il sera demandé à M. Uoan de payer les impôts dont il est redevable pour cette partie de terrain.

En outre, M<sup>e</sup> Riquets sera chargé de dresser un plan des propriétés communales.

Trottoir et rigole Saffargue

La commune, comme déjà convenu, paiera la rigole bordant le trottoir qui a été fait devant l'immeuble qu'il occupe Rue Sainte-Barthélemy. La rigole de la rue Dominique Lacombe ne fera l'objet d'un règlement de la part de la Ville, attendu qu'il n'y a pas de trottoir... M. Gaillard qui a exécuté ce travail est chargé de donner le mètre exact de cette rigole.

Salle de la Mairie

Il est ensuite donné lecture du devis établi par M. J. Cozes peintre pour l'aménagement de la Grande Salle de la Mairie (Salle de réunions du C. M. et salle des mariages) qui se chiffrent à la somme de frs 12951<sup>00</sup>... Adopté à l'unanimité.

Maison des Jeunes

Une subvention de 5000 francs est votée par la "Maison des Jeunes" pour permettre de couvrir les frais supplémentaires occasionnés par les diverses réunions qui s'y tiennent (sauf les réunions politiques) depuis qu'il a été décidé que la Grande Salle de la Mairie était maintenant réservée aux séances du Conseil Municipal et pour les mariages.

Demandes d'assistance

Le conseil se réunit enfin en comité secret pour examiner les demandes d'assistance qui avaient déjà fait l'objet d'un examen au Bureau de Bienfaisance.

Assistance aux tuberculeux. Renouvellement pour ARINO Denise (avec participation mensuelle de la Mère de 900 francs) **Accepté**

Renouvellement pour André Lajarte, avec participation mensuelle de la famille de 1200 francs... **Accepté**

Renouvellement pour les deux enfants Jeanne et Josephine de Souza (avec participation mensuelle de 1200<sup>00</sup> pour chacune)... **accepté.**

Assistance médicale gratuite:

1<sup>o</sup> TORRELLA Maria (intervention chirurgicale, hospitalisation) **accordé**

- 2. Veuve M. CASTEX ni Fourquet (âgée, sans ressources, malade) Accepté.
- 3. VALLADOLID Angèle (intervention chirurgicale, hospitalisation d'urgence)  
 Mère veuve, (Enfants jeunes, une seule commence à gagner sa vie) non  
 assurée sociale, digne d'intérêt ..... accepté.

[Handwritten signatures and notes, including names like 'Blanc', 'Dumais', 'Lafont', and 'Hamon', some with checkmarks and scribbles.]